

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

PRIX de l'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Le numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

le journal l'Abeylle de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeylle d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,530 fr., versés par 27 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,411 fr. 89 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,910 fr., versés par 15 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,540 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 200 fr., versés par 4 déposants.

Les recettes de la succursale de La Fort-Alais ont été de 1,160 fr., versés par 8 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 1,277 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 200 fr., versés par 5 déposants.

Il a été remboursé 20 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 19 Août 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— HOMBOUX Louis-Charles, 43 ans, ouvrier cordonnier, en résidence obligée à Orléans; 15 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— CATINEAU Augustin, 44 ans, journalier, né à Maisse, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour vol.

— RIVIER ou RIVET Marie-Auguste-Albin, 44 ans, cultivateur à Montarville, commune de Sainville; 5 fr. d'amende pour avoir fait circuler sur la voie publique une voiture portant une fausse plaque; — MAUGARS Pierre-Prudent, 48 ans, charretier au service du sieur Rivet, sus-nommé et domicilié; 1 fr. d'amende pour avoir circulé sur la route avec une voiture portant une

fausse plaque; 1 fr. d'amende pour avoir abandonné sa voiture et ses chevaux sur la voie publique; 4 fr. d'amende pour ivresse manifeste, et solidairement aux dépens.

— PETIT Jean-Alexandre, 64 ans; — DEMEST Jean-Baptiste, 64 ans, journaliers à Valpuseaux; 30 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— BLOT Pierre-Antoine, 78 ans; — BLOT Jean-Baptiste, 33 ans, carriers à Courances; Blot père, 50 fr. d'amende; Blot fils, 60 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— THORIN Eugène-Émile, 19 ans, carrier à Lardy; — GRIARD Victor-Ernest, 25 ans, carrier à Janville; Thorin, 5 fr. d'amende pour délit, 5 fr. d'amende pour contravention; Griard, 3 jours de prison pour délit, 5 fr. d'amende pour contravention et solidairement aux dépens, pour violence et voies de fait et tapage injurieux et nocturne.

— BOUCHER dit Bouchu Frédéric, 14 ans, journalier à Ceruy; acquitté du délit de vol commis sans discernement et rendu à ses parents.

\*\*\* AVIS. — La Société d'Horticulture de l'arrondissement d'Étampes tiendra, les 19, 20 et 24 septembre prochain, sa 6<sup>e</sup> Exposition, dans la salle de la Rotonde, promenades du Port.

Les personnes désireuses d'y prendre part, sont informées qu'elles peuvent se procurer des formules d'admission et des programmes, en s'adressant à M. Durand, secrétaire général de la Société, promenade des Prés, à Étampes.

Messieurs les Sociétaires sont également informés que le banquet offert à Messieurs les Membres du Jury, aura lieu le Samedi 19, à 6 heures, chez M. Liard. — La cotisation est de 6 francs.

\* \* \* La Fanfare Municipale exécutera, Dimanche 23 Août, à quatre heures et demie, sur les promenades du Port, quelques morceaux de son répertoire.

La Fanfare et l'Orphéon se proposent d'offrir à leurs Membres honoraires, le Jeudi 24 Septembre, dans la salle du Théâtre, une seconde Soirée musicale.

École Communale.

La distribution des prix à l'école communale, a eu lieu lundi dernier, 17 août.

La qualification un peu prodigieuse, de « fête de famille » qu'on adapte au compte-rendus des distributions de prix, trouve ici sa véritable application: En effet, c'est pour le quartier Saint-Gilles une fête « pour de vrai » — pères, mères, parents, amis, personne n'y reste indifférent dans cette paroisse composée d'éléments si divers: C'est que l'estime générale entoure l'honnête homme qui dirige notre établissement communal, et nul ne veut manquer l'occasion de lui prouver sa reconnaissance.

A trois heures le cortège est venu occuper l'estrade. M. de Saint-Quentin, sous-préfet, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur, était accompagné de MM. Decolange et Bouvard, adjoints au maire. M. le Président du Tribunal, M. le Procureur de la République, M. le Curé doyenné de Notre-Dame, M. le Curé de Saint-Gilles, un grand nombre d'ecclésiastiques, des membres du Conseil municipal, du Conseil d'arrondissement et d'autres notabilités, composaient l'assistance.

Comme prélude de la cérémonie, les principaux élèves de l'École ont joué très convenablement une petite pièce d'à-propos bien réussie et très-applaudie.

Ensuite, M. Langumier a pris la parole pour adresser à ses élèves d'excellents conseils, que tout père de famille serait heureux de voir ses enfants mettre en pra-

tique. Le thème choisi par l'honorable instituteur était: « De la persistance dans le travail. »

M. le Sous-Préfet a répondu à cette paternelle allocution par un discours que nous eussions été très-heureux de pouvoir reproduire.

En terminant, il a su en quelques paroles rappeler les services rendus par M. Ch. Delanoue à l'instruction publique dans le canton d'Étampes, et a annoncé aux applaudissements sympathiques de l'assemblée, que l'Administration venait de lui décerner la palme d'officier d'académie, juste récompense d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti. — M. le Sous-Préfet rappelant une exhortation prononcée naguères par l'honorable M. Delanoue lors de la distribution des prix du Concours cantonal, a su lui emprunter et lui appliquer, comme l'éloge le plus flatteur qu'il eût pu lui adresser, les paroles suivantes: « Croyez à votre reconnaissance, » « cet acte certain de vertu et témoignage de bonne âme, » (selon l'heureuse expression d'un vieil auteur), « qui vient naturellement aux cœurs droits et honnêtes, et que nous devons à tous ceux qui contribuent dans la mesure de leurs forces, à préparer au pays une génération dans laquelle il trouvera d'énergiques soutiens, des amis sincères de son repos et des artisans laborieux de sa bonne fortune. »

Après ce discours accueilli par d'unanimes applaudissements, a eu lieu la distribution des récompenses qui ont été nombreuses.

N'oublions pas l'heureuse et l'agréable surprise que M. Langumier avait ménagé à ses invités: M. Girard, artiste de l'Opéra, a chanté trois morceaux: le grand air de Joseph (de Mehul); « Ah! quel plaisir d'être soldat! » de la Dame blanche; — l'artiste a terminé la séance par le grand air de la Juive: « Rachel, quand du Seigneur... » — Nous renonçons à décrire l'effet produit sur l'auditoire par cette belle musique si largement interprétée.

La Fanfare municipale, qu'on rencontre partout où

Feuilleton de l'Abeylle

(1) DE 22 AOÛT 1874.

LE MISSEL DE LA GRAND' MÈRE.

On était au commencement du mois de janvier 1872. Minuit venait de sonner. Dans un logement sombre et humide de la rue de Grenelle-Saint-Germain, au rez-de-chaussée, une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans travaillait à la lumière pâle d'une petite lampe. Un feu de coke s'éteignait dans la cheminée.

Au dehors, on entendait les sifflements du vent qui cognait aux angles des murs, le bruit de la neige chassée par la rafale, sonnant les vitres de la fenêtre, et, de temps à autre, le roulement sourd d'une voiture sur le pavé des rues. De grandes dames, sans doute, revenant d'une soirée ou se rendant tardivement à une fête mondaine. Pour celles-ci, comme pour tous les autres favoris de la fortune, les longues nuits d'hiver sont consacrées au plaisir; pour les pauvres, pour tous ceux qui travaillent, la nuit est le moment du repos nécessaire.

Le Parisien travaille et laborieux dormait et la jeune fille travaillait encore, sans s'apercevoir que son feu s'était éteint, que ses yeux se fatiguaient et qu'elle n'était guère chaudement vêtue.

Tout en tirant son aiguille avec une agilité fébrile,

elle jetait à chaque instant un regard plein de tendresse sur un lit où reposait une femme. Jeune encore, cette femme, la mère, avait dû et devait encore beaucoup souffrir; on le voyait à l'agitation de son demi-sommeil. Son visage fatigué, amaigri, encadré de cheveux noirs qui en faisaient ressortir le pâleur, était aussi blanc que l'oreiller sur lequel reposait sa tête. Depuis près d'un mois, une fièvre violente la retenait sur son lit.

Et pour que sa mère malade ne manquât de rien, la jeune fille s'imposait un travail de dix-huit heures par jour. La tâche était rude, et encore ne gagnait-elle pas beaucoup: le plus souvent cinquante sous, rarement trois francs. Elle faisait de la broderie, de ces ouvrages merveilleux qu'on croirait sortis de la main d'une fée, et qui sont, avec les dentelles, l'indispensable parure d'une princesse ou d'une reine de la mode. C'étaient de véritables chefs-d'œuvre d'art à l'aiguille; malheureusement, les chefs-d'œuvre, n'importe dans quel genre, sont bien rarement payés ce qu'ils valent. On exigeait la perfection du travail, on ne le payait pas plus cher pour cela.

Avant d'être achetée par une grande dame, une pièce de broderie passe souvent par bien des mains et il faut que tout le monde gagne!

La pauvre enfant arrivait — comme on dit — à joindre les deux bouts, mais à force de privations pour elle-même. Elle payait le médecin, les remèdes du pharmacien et pouvait acheter, deux fois par semaine, un morceau de bon pain pour faire du bouillon gras à sa chère mère. Pour elle, rien... le plus souvent elle se contentait d'un morceau de pain. Elle portait la même robe que l'année précédente et, depuis six mois, les mêmes bottines. Elle lavait et repassait le linge du ménage.

Avec peu de chose, elle s'était fait un chapeau pour aller chercher et reporter son ouvrage; ces jours-là, afin de se garantir du froid et aussi pour cacher les nombreuses reprises faites à sa robe, elle s'enveloppait dans un long châle noir.

Mais si elle était pauvrement vêtue, son air distingué et son maintien modeste et plein de dignité savaient commander le respect. D'ailleurs, elle était belle à ravir, et la beauté, même chez les plus humbles, a toujours son prestige.

A sa beauté rayonnante se joignait le charme infini d'un sourire enchanteur, d'un regard qui semblait toujours interroger et d'une voix douce, un peu timide, mais pleine de notes harmonieuses. Sa taille svelte, élancée, un peu au-dessus de la moyenne, accusait des formes parfaites sous ses misérables vêtements. Ses bras ronds, blancs comme l'albâtre, étaient terminés par des mains mignonnes, potelées, aux doigts effilés, ornés de jolis ongles roses, de véritables doigts de fée. Les piqûres d'aiguille qui se montraient sur quelques-uns et trahissaient l'ouvrière, semblaient les embellir encore.

Quoique fatigué, son gracieux visage conservait sa fraîcheur, et sous le velouté des joues fleurissaient toutes les roses de la jeunesse. Ses dents, du plus bel émail, étaient petites et bien rangées; ses lèvres avaient emprunté à la nature son plus pur carmin; son nez droit, légèrement allongé, était celui d'une patricienne. Enfin, son front large, uni, délicatement bombé, se couronnait de magnifiques cheveux noirs, comme ceux de sa mère, sous lesquels s'attachaient des oreilles fines, rosées, d'un modèle parfait, qui se cachaient le plus souvent sous les brides de son chapeau ou de son bonnet de linge.

Une heure sonna. Comme nous l'avons dit, le feu s'était éteint. Le froid pénétrait dans la chambre; il saisit la jeune fille et elle eut un frisson. Elle posa son ouvrage sur la petite table près de laquelle elle travaillait, se leva et s'approcha du lit pour rajuster les couvertures et étendre sur la malade les vêtements qui remplaçaient l'étronon absent.

Celle-ci ouvrit les yeux. — Adrienne, quelle heure est-il? demanda-t-elle d'une voix faible.

— Une heure, chère mère.

— Et tu travailles encore! Je t'avais pourtant défendu de travailler après onze heures du soir; tu profites de mon sommeil pour me désobéir... Adrienne, c'est mal!

— Mère chérie, ne groude pas ta fille; je t'assure que je ne suis point fatiguée.

— Regarde, tu n'as même pas de feu.

— Il vient seulement de s'éteindre.

— Tu as froid, j'en suis sûre.

Elle lui prit les mains.

— Oh! tes mains sont glacées! reprit-elle.

— Mais non, je n'ai pas froid du tout.

— Adrienne, je te défends encore une fois de travailler si tard... Tu veux donc aussi te rendre malade?

— Je ne peux pourtant pas te laisser mourir faute de soins, répondit la jeune fille avec des larmes dans la voix.

— Mais depuis trois jours je vais mieux, beaucoup mieux.

— Oui, la médecin nous fait espérer; mais ce sera long et il faut que tu sois bien nourrie.

elle peut rendre des services, a exécuté divers morceaux de son répertoire à la satisfaction générale.

Belle et bonne fête, dont on gardera longtemps le souvenir.

### A propos de la rue Élias-Robert.

Le Conseil municipal, en décidant dans sa séance du 11 de ce mois que la rue qui, de la rue Saint Jacques, en face la Sous-Préfecture, conduit à la place de l'embarcadère, s'appellerait désormais *Rue Élias-Robert*, a pris une résolution qui ne doit rencontrer aucun contradicteur dans l'opinion publique. Cette décision doit recevoir l'approbation de tous les habitants; une cité doit toujours se montrer fière des hommes illustres qu'elle a produits, et aimer à rappeler à la postérité ce que peut une noble ambition jointe au génie et à une infatigable application au travail. Quoique Élias Robert soit mort jeune, il a laissé de nombreux ouvrages qui assurent à sa mémoire une célébrité qui ne périra pas. Mais puisque le Conseil municipal entre dans cette voie, ce dont nous nous plaignons à le féliciter, ne pourrait-il pas, lorsque l'occasion s'en présentera, s'inspirer de l'adage latin : *Pulvis veterum renovabitur*, et consacrer d'une façon quelconque le souvenir d'hommes célèbres qui ont signalé leur présence à Etampes dans l'Eglise ou dans l'administration, ou qui ont illustré la ville par leurs travaux, et qui, eux aussi, ont bien mérité de la postérité. Le nombre des illustrations étampaises est plus considérable que bien des gens pourraient le croire; le travail bibliographique que publie *L'Abelle* depuis quelques mois, aussi ingrat pour celui qui le fait qu'il est aride pour le lecteur, aura au moins pour résultat de tirer de l'oubli bien des noms inconnus aujourd'hui, et qui cependant ne méritent pas le dédain que jusqu'alors nous leur avons montré. Pour ne citer qu'un exemple, combien de nos lecteurs savaient, avant d'avoir lu *L'Abelle* du 25 juillet dernier, qu'un médecin de Henri IV, auteur de plusieurs ouvrages, était né à Etampes? — Nous ne voulons pas dire pour cela qu'il y ait lieu, sans plus ample informé, d'accorder à François Gérard l'honneur que la Ville accorde à la mémoire d'Élias Robert; au contraire, nous le laissons de côté; nous avons des noms bien plus célèbres à rappeler au souvenir de nos concitoyens.

Nous citerons d'abord saint Bernard, l'un des plus grands Saints dont s'honore la France, l'apôtre des Croisades, auquel les prélats réunis en concile à Etampes, renièrent le soin de prononcer entre le pape Innocent II et Pierre de Léon dit Anaclet.

Le nom de D. Basile Fleureau, deux fois supérieur du Collège d'Etampes (de 1662 à 1668), l'auteur du savant ouvrage des antiquités d'Etampes, vient ensuite tout naturellement sous notre plume. Il a laissé sur Etampes un ouvrage que nous envierait plus d'une ville.

Après saint Bernard et dom Fleureau nous citerons Jacques Houllier, médecin du XVII<sup>e</sup> siècle qui, à quarante ans, était doyen de la Faculté de médecine de Paris; Houllier se rendit célèbre non-seulement par sa science, mais aussi par son désintéressement et son attachement à ses malades qu'il s'efforçait de distraire par sa conversation enjouée. Il était dans son temps l'un des plus habiles praticiens de Paris, et il parvint souvent à guérir des malades que d'autres médecins regardaient comme désespérés. Houllier avait à peine cinquante ans lorsqu'il mourut et cependant il a laissé de volumineux ouvrages. Napoléon I<sup>er</sup>, au commencement du siècle, fit rechercher à Etampes s'il existait encore quelqu'un de ses descendants. Peu de temps auparavant le dernier du nom était mort à l'hôpital.

Ne devons nous pas un souvenir aussi au savant et redoutable contradicteur de Voltaire, à l'abbé Guénéé,

— Tant de peine pour toi, si jeune... ma pauvre enfant!

— Je suis forte, va, chère mère.

— Et courageuse et vaillante, c'est vrai. Mais quand je pense à cette vie de travail, de privations, de misère que tu t'imposes, je souffre cruellement, et plus encore quand je songe au passé, à ce que tu devrais être.

— Ne parlons jamais de cela; près de toi, quand tu seras guérie, je serai heureuse, je retrouverai toute ma gaieté. La fortune est peu de chose si on la compare au bonheur d'avoir sa mère.

— C'est l'ange de l'abnégation, murmura la malade. Puis plus haut :

— Voici le jour du terme qui approche, comment ferons-nous?

Le visage de la jeune fille s'assombrit subitement.

— Nous avons toujours payé régulièrement, reprit la mère. Le gérant de la maison prendra cela en considération et nous accordera du temps.

— Je l'espère.

— Il faudra prévenir le concierge.

Adrienne n'osa point dire à sa mère que le matin même le concierge l'avait avertie que, si elle ne pouvait payer le 8, elle recevrait congé.

— Il faudrait peut-être mieux payer le 8, hasardait-elle.

— Sans doute; mais nous sommes sans argent. Mes bijoux, les tiens, ma pauvre enfant, sont engagés; on ne t'offrirait pas dix francs de ce qui nous reste ici.

— Tu m'as parlé souvent de M. Pierrard, riche armateur du Havre, dont les parents étaient liés d'amitié avec ma grand' mère, qui leur avait rendu à une époque un important service. Le fils n'a peut-être pas oublié.

l'auteur des *Lettres de quelques Juifs* dont Voltaire n'osait pas contester la science?

Mais un homme que la ville d'Etampes ne doit pas oublier, qu'elle doit au contraire citer comme le modèle du savant modeste, travailleur infatigable, qui, malgré les idées philosophiques de son temps, a su rester un excellent chrétien, c'est Jean Guettard, né à Etampes, le 22 septembre 1715.

Guettard est l'un des premiers savants qui au siècle dernier se soit étudié à vulgariser la science, et l'a appliqué à l'industrie. Il est le premier naturaliste qui ait senti et fait comprendre l'importance des cartes minéralogiques. Ses nombreux travaux sont disséminés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences; Guettard a découvert en France des matières semblables à celles dont la porcelaine de Chine est composée, et c'est à la suite de la publication de son Mémoire que fut créée la manufacture de Sèvres; c'est à ses découvertes qu'Alençon doit ses fabriques de faïence; le premier, il a proposé d'employer des matières végétales dans la fabrication du papier. Enfin, outre ses innombrables Lettres et Mémoires sur les sciences, il a laissé plusieurs ouvrages très-importants et entre autres une Flore très-complète de notre contrée.

Si nous voulions nous étendre davantage nous trouverions encore bien d'autres noms célèbres à rappeler à nos concitoyens. Nous n'avons pas entendu donner ici une liste complète, nous avons seulement voulu indiquer les principaux hommes célèbres dont la ville d'Etampes ne pourrait, sans injustice, laisser tomber le nom dans l'oubli.

D'après l'organisation nouvelle de dix-huit régions, sièges d'autant de corps d'armée, l'arrondissement d'Etampes, qui fait partie de la cinquième région, chef-lieu Orléans, est réparti entre quatre subdivisions, ainsi qu'il suit :

#### 1<sup>re</sup> subdivision.

Yonne. — Arrond. : Sens, Joigny; cantons, Cerisiers, Villeneuve-sur-Yonne, Briennon et Joigny.

Seine-et-Oise. — Fraction des arrondissements d'Etampes et de Corbeil.

Seine. — Fraction des cantons de Charenton et de Vincennes, et des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

#### 2<sup>e</sup> subdivision.

Seine-et-Marne. — Arrond. : Fontainebleau, Provins.

Seine-et-Oise. — Fraction des arrondissements d'Etampes et de Corbeil.

Seine. — Fraction des cantons de Charenton et de Vincennes, et des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

#### 3<sup>e</sup> subdivision.

Seine-et-Marne. — Arrond. : Melun, Coulommiers; canton, Rozoy.

Seine-et-Oise. — Fraction des arrondissements d'Etampes et de Corbeil.

Seine. — Fraction des cantons de Charenton et de Vincennes, et des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

#### 4<sup>e</sup> subdivision.

Seine-et-Marne. — Arrond. : Meaux, Coulommiers, moins le canton de Rozoy.

Seine-et-Oise. — Fraction des arrondissements d'Etampes et de Corbeil.

Seine. — Fraction des cantons de Charenton et de Vincennes, et des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

— Il y a si longtemps de cela.

— Qu'importe! sous ta dictée je pourrais lui écrire une petite lettre; et, puisqu'il est si riche, cela ne le gênerait pas beaucoup de nous prêter une petite somme.

— Je ne connais pas M. Pierrard et c'est pour cela que je n'ai jamais osé m'adresser à lui dans les jours de grande détresse. Sa mère était, en effet, l'amie intime de la mienne et j'ai comme un vague souvenir d'une somme prêtée à un moment où M. Pierrard, le père de celui-ci, se trouvait à la veille d'une faillite qui devait entraîner sa ruine. Mais le fils a-t-il eu seulement connaissance de ce fait?

— Nous pouvons le lui rappeler, chère mère; d'ailleurs, il vaut mieux, souvent, s'adresser à des étrangers qu'à des parents. Nous avons écrit à ta sœur, ma tante, qui est riche aussi, qui habite à Paris... elle ne nous a pas répondu.

— Hélas! nous ne sommes pas nées de la même mère; je ne l'ai vue qu'une seule fois et je suis pour elle une étrangère. Je me suis adressée à elle, je n'aurais pas dû le faire; c'était une faiblesse dont je suis punie. Tu as raison, il est quelquefois préférable et plus digne d'implorer la pitié des étrangers. Puisque tu le désires, demain nous écrirons à M. Pierrard. Mais nous nous oublions à causer et tu as besoin de repos. Va dormir, mon enfant.

— As-tu besoin de quelque chose?

— Un peu de tisane si tu veux, j'ai la bouche sèche.

— J'ai eu soin d'entourer la bouillotte de cendres chaudes, elle est encore tiède.

Elle présenta une tasse de tisane à sa mère; puis elle arrangea l'oreiller sous sa tête, l'embrassa sur les deux

### Nouvelles et faits divers.

— Les instructions récemment adressées par le ministre de la justice à divers magistrats, relatives aux titres nobiliaires, donnent de l'intérêt aux détails qui suivent sur l'origine des noms de famille.

Les noms de noblesse sont sortis de l'hérédité des fiefs seigneuriaux, à partir de l'époque des croisades, et nulle généalogie sérieuse ne peut remonter au-delà de cette époque.

Les noms roturiers de famille naquirent un peu plus tard en France de l'affranchissement des communes, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

Tout serf se détachant du faisceau seigneurial voulut faire acte d'homme libre et prouver qu'il s'était conquis une individualité distincte en prenant un nom qui lui fut propre. De là, pour les nouvelles générations, une multitude de noms rappelant, les uns la profession de ceux qui les portèrent les premiers, les autres des particularités individuelles.

Quoique grand que soit le nombre de ces noms de la bourgeoisie, on peut se rendre compte de l'origine et du sens de plusieurs d'entre eux en les subdivisant en cinq classes différentes.

Dans la première, on trouve la masse des affranchis industriels qui ont gardé le nom de leur métier : les Ferriers, les Chauffiers, les Maçons, les Charpentiers et les Carpentiers, les Lefebvres, les Lefebvres, les Fabres, ces derniers dérivés du mot latin *faber*, artisan; puis les Boyers, les Boulangers, les Maréchaux, les Tailleurs, les Pottiers, les Sabotiers, etc.

Dans la seconde se présentent les affranchis de la campagne, qui empruntent leur nom à la propriété agricole : les du Pré, les du Val, les de la Vigne, les du Mont, les du Roc, les du Chêne, les du Mas, les du Puy, les du Frêne, les du Tilleul, les de Lorme, les du Tertre, les du Gazon, etc., etc.

La troisième comprend les affranchis devenus fonctionnaires bourgeois : le Doyen, le Prévost, le Maire, le Sénéchal, ou bien encore ceux qui, en qualité de chef d'une corporation ou d'une confrérie, prenaient la dénomination de le Prince, de le Roi qui leur restait quand leur fonction était finie.

Dans la quatrième classe est la foule de ceux qui, n'ayant ni terres ni industrie, durent leur nom à quelque particularité physique ou morale, comme le Grand, le Court, le Camus, le Bon, le Doux, le Long; d'autres qui ont adopté l'appellation des diverses couleurs : le Noir, le Blanc, le Vert, le Rouge, etc.

Dans la cinquième classe, on peut ranger ceux qui, conservant leur nom de baptême sans y ajouter un surnom, l'ont transmis comme nom de famille à leurs enfants : Antoine, Luc, Estienne, etc. Au XV<sup>e</sup> siècle, où le surnom patronymique était encore assez rare chez les roturiers, les noms de baptême étaient fort nombreux.

Puis arrivèrent d'Italie, avec Catherine de Médicis, les appellations de saints et de saintes. Des propriétaires de boutique et d'hôtellerie adoptèrent les enseignes de saint-Antoine, saint-Joseph, saint-Christophe, etc. Les bourgeois prirent le nom de saint-Paul, saint-Martin, saint-Romain, saint-Simon, etc. Mais il était d'usage d'aller en Italie faire canoniser son nom.

Et ce n'est pas de nos jours seulement qu'ont été prises des mesures pour empêcher l'altération, la transformation et le choix des noms.

En 1553, une ordonnance royale défendait d'ajouter aucun titre sans autorisation expresse.

En 1790, un décret de l'Assemblée Nationale ordonna à tout citoyen de ne porter que le vrai nom de sa famille.

Le 14 germinal an XI, une loi régla l'état des citoyens, en faisant ressortir toute l'importance des noms dans l'ordre civil.

— Une petite recette dédiée aux pêcheurs à la ligne. Les journaux s'empressent de publier le secret d'une recette pour pêcher à la ligne les poissons, tels que goujons, ablettes, barbillons, etc., qui mordent à tous les hameçons. Prendre une pomme de terre cuite dans

l'eau et se retirer dans le petit cabinet qui lui servait de chambre à coucher.

## II

La grand' mère, dont il vient d'être question, avait eu une de ces existences tourmentées, sans bonheur et sans joie, malheureusement trop communes de nos jours.

Il ne se passe pas de jour, en effet, sans que nos tribunaux civils ne soient saisis de quelqu'un de ces drames douloureux, qui mettent à nu les plaies de la famille, et dont le dénouement forcé, fatal, est la séparation de corps.

Deux êtres pleins de jeunesse et d'espérance s'étaient unis; ils devaient marcher dans la vie, en se tenant par la main, souriant l'un à l'autre; ils devaient s'aider, s'encourager, se soutenir, s'aimer; eh bien! non, un jour ils cessent de s'entendre, entre eux se creuse un abîme; c'est la faute de l'un, souvent de tous les deux. Un jugement intervient, et les doux liens qu'une loi avait noués, une autre loi les brise. Et les voilà devenus indifférents, ennemis même, ou ils ne se connaissent plus : ils sont étrangers l'un pour l'autre!

La séparation de corps est un des plus grands malheurs qui puissent frapper la famille.

Ce n'est pas le divorce, c'est peut-être pire.

La grand' mère d'Adrienne avait apporté en se mariant une dot de soixante mille francs à son mari, M. Mazurier. En ce temps-là, le commerce ou l'industrie ne faisait pas aussi facilement qu'aujourd'hui des millionnaires, et une dot semblable était considérée comme très-importante. De petit commissionnaire en soieries

un jus gras, la mêler avec de la mie de pain, y ajouter un demi verre d'eau et bien pétrir cette pâte. Avec une pareille amorce, les poissons mordent à tous les hameçons.

— Parmi les Sociétés chorales qui ont figuré à la solennité du centenaire de Pétrarque, il en est une qui a plus particulièrement fixé l'attention et qui a plus ou moins charmé les oreilles des assistants, à la fontaine de Vaucluse.

Nous voulons parler des cigales.

Ces intarissables caqueteuses, au nombre de milliers, s'étaient donné rendez-vous à la fête et tout le long de la route, sur les bords de la Sorgue, avaient pris possession de tous les arbres, avaient envahi toutes les branches. Excitées par la chaleur et sous l'influence d'un soleil brûlant, les cigales entonnaient des périodes interminables et assourdissaient les voyageurs.

On ne connaît guère, dans le Nord, ce genre d'insectes de la famille des cicadines, qui pullule dans les contrées méridionales et en Provence notamment. Il y a, dans ce pays, des arbres tout particulièrement recherchés par les cigales : d'abord les arbres fruitiers et entre autres l'amandier, le murier, l'olivier, puis le platane, l'orme, etc. Elles s'abattent par centaines sur ces arbres, et, cramponnées aux branches, elles chantent sans trêve ni repos, font un carillon incessant à ce point que les habitants sont forcés de s'éloigner ou de faire fuir à coups de gaulé ces intrépides tapageuses.

La cigale ayant chanté

Tout l'été....

Ce sont les mâles qui ont le don du chant. Ils sont pourvus d'un organe particulier au moyen duquel ils produisent un bruit que l'on veut bien désigner sous le nom de chant. Cet organe, situé à la partie inférieure de l'abdomen, est recouvert d'une plaque cartilagineuse. Les muscles, en se contractant avec force, mettent en vibration une autre membrane intérieure, laquelle bat, comme sur un tambour, la plaque cartilagineuse et produit le cri que l'on connaît.

En parcourant les poésies de l'ancienne Grèce, on voit que le chant de la cigale est célébré avec enthousiasme par ces amateurs de la belle nature. On se demande si, dans la riante Thessalie, dans l'ionie, dans la poétique vallée de Tempé, les cigales possédaient un instrument plus harmonieusement organisé qu'à notre époque. Il est douteux que si Anacréon, Pindare, Simonide et autres eussent assisté aux fêtes de Vaucluse, ils eussent été agréablement impressionnés par les périodes de ces chanteuses.

Il faut croire que l'imagination des poètes grecs était cultivée plus que l'observation. Au reste, chez les Romains, ces idées étaient changées. Virgile n'accorde au chant de la cigale d'autre épithète que celle de *rauca* et de *querula*, ce qui est tout à fait en rapport avec l'impression que fait éprouver le bruit monotone et strident produit par cet insecte.

Les cigales aiment les fortes chaleurs. Leur apparition explique le dicton en usage dans les départements méridionaux : « Le plus sûr remède contre les engelures est le jus de cigale. » C'est-à-dire que l'on est sûr de voir se guérir les engelures en été.

— *Le Daily News* a publié, à propos du quadruple mariage d'un prince indien, la correspondance suivante, datée de Bombay le 15 mai :

« J'apprends par hasard, le mois dernier, qu'une intéressante cérémonie était sur le point d'être célébrée dans la ville de Bhowuggur, dans la péninsule de Kattywar, et comme je n'avais jamais été dans cette partie de l'Inde, je fus tenté d'aller y assister. Bhowuggur est à environ 280 milles de distance de Bombay et est la capitale d'un Etat du même nom. Le chef de l'Etat est S. A. Tukhusing-Juwantsing, et son titre « Thakore » de Bhowuggur. Le Thakore est mineur, et le gouvernement de son Etat est remis à deux administrateurs — l'un Européen, l'autre Hindou — nommés par le gouvernement britannique; mais, d'après les idées indigènes, il a pleinement l'âge viril, attendu qu'il a atteint le 19 avril son dix-septième anniversaire.

qu'il était, M. Mazurier devint bientôt un gros négociant. Il occupait une centaine de commis et d'employés des deux sexes.

Un an après son mariage, M<sup>me</sup> Mazurier mit au monde un enfant, une fille que l'on appela Claire. Cet enfant devait être une nouvelle attache pour les époux, une augmentation de bonheur.

Malheureusement, M. Mazurier, qui n'avait probablement épousé sa femme que pour avoir sa dot, se laissa séduire par les beaux yeux d'une des demoiselles employées dans sa maison.

Le jour où M<sup>me</sup> Mazurier apprit ce qui se passait, sa fierté se révolta, elle s'indigna et pleura. Il y eut entre elle et son mari une explication; des paroles très-vives et même violentes furent échangées. Elle exigeait le renvoi immédiat de la demoiselle, ce à quoi le mari ne voulut point consentir. C'était en quelque sorte ajouter le mépris à l'outrage. M. Mazurier méconnaissait tous ses devoirs et les foulaît sous ses pieds.

— Alors, dit-elle, c'est moi qui quitterai votre maison.

— Cela m'est égal, répondit-il froidement.

Le soir même M<sup>me</sup> Mazurier s'installait avec sa fille dans une chambre d'hôtel. Sa petite Claire avait alors cinq ans.

Elle intenta un procès à son mari et, quelques mois plus tard, la séparation de corps fut prononcée. Par un sentiment de dignité contre lequel son avoué lutta vainement, elle ne voulut absolument réclamer que sa dot qui lui fut rendue.

ÉMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

Et le même jour le prince s'est décidé à épouser quatre femmes à la fois ! Même dans un pays où la polygamie est si commune, un événement comme celui du quadruple mariage d'un opulent rejeton de royauté hindoue n'est pas ordinaire. Je sentais aussi vivement que personne l'étrange inconvenance de pareilles fêtes en un moment comme celui-ci ; car l'autre jour encore j'accompagnai votre correspondant spécial et sir Richard Temple à Bettiah et à Durbungah, et je vis de mes propres yeux la terrible réalité de la détresse à laquelle on a paré si noblement et avec tant de succès. Mais l'Inde est grande ; et que sait-on à Kattywar de ce qui se passe à Tirhoot ? Bhownggur ne voit-elle pas le soleil se lever la matin une demi-heure environ après Mozuffpore ? Pendant tout le temps que j'ai passé à Kattywar, je ne crois pas avoir entendu prononcer deux fois le mot « famine. »

« Le Thakore mérite la bienveillance du gouvernement britannique, car sa famille s'est toujours montrée fidèle à l'Angleterre, depuis que nos relations avec lui ont commencé, il y a quelque cent quarante ans. Le précédent Thakore était commandeur de l'Etoile de l'Inde. Il est mort en 1870. Son jeune successeur fut immédiatement envoyé au collège de Rajoomar, institué pour les princes indigènes dans le Kattywar ; et ses pouvoirs — qui sont ceux d'un chef kattywar de première classe — furent confiés à une commission mixte, composée d'un Européen distingué et d'un ministre indigène d'une capacité bien reconnue. Jusqu'au moment de son mariage, le prince suivit les cours du collège et se montra un étudiant assidu, quoique peu brillant. Maintenant qu'il est un homme marié, il a été placé sous le préceptorat du capitaine Nutt, agent politique bien connu. Le pays est une contrée florissante, et les habitants sont si persuadés des bénéfices de l'irrigation que, sans mentionner les rivières, réservoirs, canaux, etc., il y a 2.800 puits dans l'Etat.

« En arrivant à Bhownggur, je me trouvais soudainement plongé au milieu des réjouissances qui se rattachaient au quadruple mariage du Thakore. Il s'est marié le 19 avril à la fille du grand chef de Wudwan, princesse âgée d'environ quatorze ans, et à la sœur de l'héritier présomptif de la dynastie de Gondole — une noble dame aussi remarquable par son esprit que par ses charmes et sa grande opulence — mais qui n'est âgée que de quinze ans. Le lendemain, le Thakore compléta sa quadruple alliance, le temps ayant manqué le 19 pour célébrer toutes les cérémonies nuptiales selon l'ancienne coutume de Rajpoot. Les dames qu'il a épousées le second jour sont la sœur du père du chef régnant de Vankaneer, âgée de vingt-deux ans, et la fille d'un très-riche propriétaire nommé Dank, de Talaja, âgée de dix à onze ans seulement.

« Je vous ai dit que le rajah n'a que dix-sept ans ; je laisse à vos lecteurs le soin d'imaginer les émotions probables d'un jeune homme partagé entre les charmes mûrs d'une imposante princesse de vingt-deux ans et les tendresses enfantines d'une autre princesse qui n'en a guère que dix ! En des occasions de fêtes aussi remarquables, il y a toujours beaucoup de canons locaux, et je ne puis m'empêcher d'entendre, à Bhownggur, que, quoique le jeune Thakore fut profondément impressionné par la calme dignité de Wudwan, la sérénité de Vankaneer et la douce simplicité de la petite Dank, pourtant il était le plus apparentement frappé au cœur par sa fiancée de Gondole, qui dès à présent lit un peu d'anglais et désire apprendre à jouer du piano. Wudwan est la « première femme, » parce qu'elle a la réputation que c'est dans ses veines que coule le sang le plus bleu ; mais la princesse de Gondole est décidément la plus riche et a apporté en mariage un douaire digne même de l'acceptation du millionnaire prince de Bhownggur.

« Longtemps avant le 19 avril, les fêtes à l'occasion du quadruple mariage avaient commencé. Les fiancées avaient dû être amenées de leurs diverses résidences à Bhownggur. A cette fin, quatre hommes de confiance, d'âge avancé, avaient été envoyés environ quinze jours avant la célébration des mariages à Wudwan, à Gondole, à Vankaneer et à Talaja. Ils partirent pour leur mission avec toutes les cérémonies usitées. Le jeune Thakore les accompagna jusqu'aux portes de la ville avec une suite imposante. C'est ce qu'on peut appeler le commencement des fêtes du mariage. On sait bien que les cortèges tiennent une place importante dans de pareilles festivités en Orient.

« Ce cortège d'ouverture n'était que le début d'une série de marches et de contre-marches à la lumière du soleil et à celle des torches, précédées du son criard des cornets, et fermées par des indigènes dansant en mesure. Les gardes du Rajah, à pied et à cheval ; d'énormes éléphants se pavanant paresseusement sous leurs « howdahs » bleu et or ; des chameaux et des palefrois du Kattywar ; des tambours battant d'une manière assourdissante ; les sons aigus des pipeaux et le résonnement strident des guitares ; le char royal, suivi d'une interminable ligne de véhicules de tous genres, et ensuite la masse énorme de la populace de Bhownggur, — tout cela a contribué à donner un splendide succès au départ des ambassadeurs au point de vue des indigènes.

« Un cortège public doit, selon les idées hindoues, se distinguer surtout par l'éclat des couleurs et par le bruit. Dans celui dont je parle, ces deux traits caractéristiques ont été poussés à l'extrême. Le Thakore brillait de l'éclat qui convient à un Rajah ; les musiciens donnaient la preuve de leur conviction que le ton

et la mesure sont naturellement assujettis au son, et rendaient leurs figures encore plus noires en soufflant de toutes leurs forces dans leurs trompettes de cuivre ; et les riches robes des courtisans, l'or, les franges et les drapeaux, les chevaux et les chameaux teints de différentes couleurs et de différentes façons fantastiques, ainsi que les riches guirlandes et les ornements d'or des buffles, recouverts d'une couche de vermillon, qui traînaient les véhicules de la noblesse inférieure, tout cela réuni donnait l'élément de couleurs éclatantes à ce spectacle vraiment oriental.

« Le cortège se déroula le long du *Moti-Bagh*, ou « Jardin des Perles, » qui est la magnifique résidence de l'agent qui représente le pouvoir britannique à Bhownggur, et puis franchit les portes de la ville, jusqu'à ce que les ambassadeurs fussent hors de vue. Une quinzième se passa, et des cortèges affluaient de toutes parts vers Bhownggur. J'ai vu plusieurs de ces cortèges, mais je n'ai pas besoin de les décrire en détail. L'un n'est que la contre-partie de l'autre. C'est toujours le même tumulte, la même musique stridente, la même pompe exagérée, le même bruit incessant. Les fiancées arrivèrent l'une après l'autre. Elles n'entrèrent pas en ville, mais, selon l'étiquette indigène, elles campèrent dans les résidences de riches parents, en dehors des murs, jusqu'à ce que le jour heureux du 29 avril arrivât.

« Ce jour-là, vers midi, un cortège, plus long et plus bruyant qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, sortit des portes de la ville sous les palmiers et les tamarins ondulants. En tête venait le jeune fiancé, qui allait chercher sa première fiancée, celle de Wudwan ; derrière lui se précipitait une énorme foule, soulevant dans sa marche un nuage de poussière aveuglante. Le Thakore était de la plus belle humeur ; il riait et plaisantait avec ses courtisans et ses brahmines en se rendant au-devant de sa belle fiancée. En ce moment, elle aussi s'était mise en route pour se rendre à sa rencontre. Son rath, ou voiture, arriva en vue.

« Le jeune Thakore descendit de sa magnifique juquette du Kattywar, et, ayant d'abord complimenté les gardiens sur le précieux trésor renfermé dans la voiture et, par parenthèse, après leur avoir promis de magnifiques cadeaux parce qu'ils lui amenaient sa femme saine et sauve, il entra dans le rath et s'assit aux côtés de la princesse. Ceci est une grande innovation dans les rites et coutumes des rajpoots que les Thakores de Bhownggur avaient jusqu'ici suivis. Autrefois il était d'usage que la fiancée s'assit aux pieds du fiancé à son entrée dans la voiture, pour rendre témoignage de sa soumission envers lui. L'acte sage du Thakore, en cette occasion, a été remarqué avec satisfaction par tous, à l'exception de quelques partisans acharnés des préjugés de caste.

« Après la réunion des deux fiancés, le cortège royal se rendit à la maison d'un proche parent du Thakore. Là, dans les salles centrales, joliment interdites à tous, sauf à une certaine des plus nobles rajpoots du Kattywar, le mariage fut célébré. Aucun Européen n'était présent, mais on disait tout bas qu'un petit Parsi avait été admis à jeter un coup d'œil sur une ou deux des cérémonies les moins importantes. Le rite rajpoot est simple, les hommes de cette caste ont été de temps immémorial des combattants plutôt que des ritualistes. Quelques fleurs sont parsemées, on distribue de l'eau de rose et autres essences, la déité est invoquée, et les lares et les pénates sont dûment honorés. La fiancée est authentifiée et remise au fiancé, et alors arrive le moment où ce dernier enlève le *capitan sacré* et peut jeter un regard sur les traits de celle qu'il a épousée — et tout est fini.

« Lorsque la cérémonie fut terminée, le Thakore sortit pour se faire voir par les milliers de ses fidèles et enthousiastes sujets qui attendaient dans les rues pour acclamer. Il était de joyeuse humeur ; il conduisit sa nouvelle femme au palais, puis il la laissa pour aller épouser de la même façon la belle de Gondole. Et ainsi furent célébrés les quatre mariages, les deux derniers à la lumière des torches ; et la ville de Bhownggur n'a pas couru un petit danger cette nuit-là, à cause des nombreux feux de joie, fusées d'artifice, etc., au moyen desquels on essayait de convertir la nuit en jour. »

#### TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

##### Le Procès des Dames de Westphalie.

Le beau sexe en Allemagne n'a pas voulu laisser emprisonner les évêques catholiques et confisquer leurs biens, sans protester. En dépit de la maxime *Mulier taceat in ecclesia*, qui, il paraît, est un principe d'ordre public sur les bords du Rhin, cinquante-deux grandes dames catholiques ont adressé une adresse véhémentement à l'évêque de Munster, monseigneur Brinckmann, peu après la saisie de son mobilier. Cette spoliation était dans l'adresse de ces dames qualifiée en termes passablement énergiques. La justice s'émut de cette adresse et une instruction judiciaire fut commencée. Le « Procès des Dames » comme on l'appellait dans le pays, depuis longtemps annoncé, était impatientement attendu. Les débats ont eu lieu le 28 juillet, à Burgsteelfurth ; on redoutait à Munster une grande démonstration, c'est pourquoi les dames de Westphalie ont été déférées au tribunal de cette petite ville ; mais cette précaution a été inutile. Une vingtaine de dames avait été écartée de la poursuite, soit à cause de leur jeunesse, soit parce qu'elles avaient cédé à l'influence de leur entourage. Sur trente-cinq dames citées, dix-sept seulement ont paru. Les maris de deux de ces dames sont membres de la chambre des seigneurs ; le mari d'une autre est le baron de Landsberg, chambel-

lan du roi de Prusse, une autre accusée est femme d'un haut magistrat et presque toutes appartiennent au cercle de la Cour.

Les dix-sept dames qui ont comparu se sont rendues au tribunal en brillant équipage, escortées par leurs maris, leurs frères et leurs parents. Les villages qu'elles ont traversés avaient pavés en leur honneur. Leur défenseur était M. Windshorst, de Munster, cousin du célèbre député de ce nom, chef de la fraction catholique dans les chambres allemandes.

Les prévenues ont répondu aux questions du Président avec fierté, et ont toutes soutenu que leur adresse était très-convenable.

Le défenseur, dans un plaidoyer fort courtois et modéré, a fait l'éloge de la piété de ces dames, de leur zèle à défendre les intérêts de leur foi et a conclu à l'acquiescement.

Pendant que le Tribunal délibérait, des dames et des jeunes filles ont présenté en pleine audience à la comtesse Droste un énorme bouquet, et plusieurs personnes, parmi lesquelles deux députés, sont venues lui serrer la main.

La comtesse Droste a été condamnée à 200 thalers d'amende ou six semaines de prison ; les autres dames, à l'exception de quatre qui ont été acquittées, ont été condamnées à 400 thalers d'amende ou vingt jours de prison.

En quittant la salle, toutes les prévenues sont remontrées dans leurs équipages ; une cavalcade formée des grands propriétaires du pays et des jeunes gens de la meilleure société, les accompagna jusqu'à la porte de leurs hôtels, à Munster.

#### La Tétragone.

J'aime les épinards et c'est pourquoi j'en mange ; Sans cela, comme Ody, je n'en mangerais pas. Il m'importe fort peu comment on les arrange. Je les goûte, et s'ils sont bons, j'en fais mes choux gras. Vous trouvez, je le vois, la mesure équivoque, Mais refaire le vers serait du temps perdu. Un impronp, d'ailleurs, c'est un œuf à la coque. Qu'il faut, bon ou mauvais, gôber tout frais pondu ; Donc de donc est parfois d'un bien commode usage). Donc pour les épinards je n'ai point de mépris : Qu'ils soient assaisonnés avec sucre et laitage Ou bien avec du jus, ornés de croûtons frits ; Purgatif anodin, qu'ils viennent sur la table Après le vol-au-vent ou servent d'entrémets. Tout franc, je les estime un plat très-confortable, Délicat, savoureux et cher aux fins gourmets. Il est un cas pourtant où mal je les supporte, Où j'en fais, dédaigneux et tournant le museau, Non plus de cas qu'un chien d'une grenouille morte, C'est étalés tout crus sur un méchant plateau.

BATHILD BOUQUIN.

La tétragone est une plante de la Nouvelle-Zélande, elle a été introduite en Europe en 1772, par Joseph Bank's. C'est une excellente acquisition comme épinard d'été. La plante appartient à la famille des *ficoides* ; ses feuilles sont grandes, succulentes ; ses tiges rampantes sont susceptibles de couvrir une surface de plus d'un mètre autour de la plante.

On sème la tétragone en mars et en avril sur couche ou en pleine terre, lorsque les gelées du printemps ne sont plus à redouter.

*Semis en pleine terre.* — Si on veut avoir une bonne réussite avec les semis en pleine terre, il faut semer en place comme on fait pour les coriandons et les cardons, c'est-à-dire en faisant de petits pots dans lesquels on dépose non une seule graine, mais deux et même trois ensemble, dans l'intention de l'éclaircir et de ne laisser qu'un seul pied lorsqu'elle aura levé ; alors on laisse entre chaque plante une distance de 80 centimètres à 1 mètre.

Dans le Midi, une première récolte assure la seconde ; il suffit, en effet, de remuer le terrain, à la fin d'octobre avant les premières gelées, et le printemps suivant sans autre façon le terrain ensemencé de l'année précédente se trouve couvert d'une quantité prodigieuse de plants.

*Semis sur couches.* — A la fin de mars ou en avril, on sème la tétragone sur couches, ou mieux dans de petits godets, en ayant soin de ne jamais placer la graine vers le haut du coffre, mais toujours dans le bas à 40 centimètres au-dessous du châssis ; au moyen de ce soin, la vapeur qui se dégage des couches va se condenser au fond du châssis, et maintient la graine dans un état constant de chaleur et d'humidité, conditions nécessaires à sa germination.

Lorsque les plants ont atteint la hauteur de 40 centimètres, on les met en place dans une exposition au midi et distants entre eux de 80 centimètres à 1 mètre. On les arrose alors, mais on ne s'en occupe plus ensuite qu'au moment où ils forment de belles touffes semblables à la laitue, à ce moment on leur donne une bonne façon ; par ce moyen on obtient une quantité énorme de feuilles ; et ce qui est vraiment commode, c'est que sans être arrosée cette plante a une végétation luxuriante qu'active fortement les grandes chaleurs.

La culture de cette plante est fort simple, elle se réduit à quelques façons à donner aux plantes avant qu'elles envahissent le terrain. Si on la veut d'une vigueur extraordinaire, il faut lorsqu'on la met en place, la planter sur de petites buttes de terreau, et l'on est sûr de bien réussir. Huit ou dix pieds de tétragone fournissent abondamment pour un ménage de quinze personnes.

Cette plante pourrait rendre de très-grands services, surtout dans les jardins de la Beauce où l'eau manque pour les arrosements.

Extrait du testament de Robert Castel, décédé, curé de St-Vrain. — Fondation d'une école à Bouray, en 1694.

Robert Castel était originaire de Vire en Basse-Nor-

mandie, cette famille très nombreuse encore au siècle dernier, se trouve à peu près éteinte aujourd'hui. C'est d'elle que descendait René-Richard Castel, l'auteur du poème des *Plantes*, qui fut député du Calvados à l'Assemblée législative en 1790, et occupa sous le premier Empire et pendant la Restauration plusieurs emplois importants dans l'Université. Sa statue en bronze, don de M. de Chevigné, orne l'une des places de la ville de Vire.

L'église de Notre-Dame de Vire compte au nombre de ses bienfaiteurs, François Castel, docteur en sorbonne et théologal de la cathédrale de Coutances, qui vivait au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le même temps, plusieurs membres de cette famille dont l'un François Pérard-Castel a laissé des ouvrages de Jurisprudence, se sont fait remarquer au barreau de Paris.

La Blanquère-Castel, qui par le testament que nous allons transcrire est institué légataire universel, avait aussi sa place au barreau de Paris.

On nous représente ordinairement les membres du clergé sous l'ancienne monarchie, comme ayant entretenu l'ignorance dans le peuple et comme ayant toujours entravé l'instruction primaire ; le testament que nous publions vient donner un nouveau démenti à ces fausses idées ; il n'était pas riche le curé de St-Vrain, mais dans toutes les dispositions de son testament, il y a un parfum de simplicité, de naïveté et d'affection pour tous ceux qui lui sont chers, qui nous rappelle les mœurs patriarcales des anciens temps :

« Par devant Pierre Lambert, notaire au bailliage et marquisat de Saint-Vrain, sousigné, fut présent en personne M<sup>r</sup> Robert Castel, prestre et curé de Saint-Vrain, étant dans sa maison presbitérale aud. Saint-Vrain en son lict malade, sain d'esprit, d'entendement et de bon propos, ainsi qu'il est apparu au notaire et tabellion sousigné et des tesmoins cy-après nommez, mon d. s<sup>r</sup> a requis moy par l'inspection de sa personne et par ses discours, lequel considérant que la mort est certaine et qu'il n'y a rien de si incertain que l'heure d'icelle, a dicté et nommé aud. notaire son présent testament en la présence desd. tesmoins cy-après nommez, ainsi qu'il ensuit :

« Au nom du Père et du Filz et du Saint-Esprit, amen.

« Premièrement, comme un très-bon chrestien et catholique a recommandé et recommandé de tout son cœur son âme à Dieu le créateur tout-puissant qu'il supplie très-humblement luy faire pardon et miséricorde de ses peschez, et lors-que son âme sera séparée de son corps la mette au rang des bienheureux de son royaume des cieus par les mérites infinis de la mort et passion de nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, et par les prières et intercessions de la glorieuse vierge Marie et des saints et saintes du paradis ;

« Vult et entend et prie que son corps soit inhumé dans l'église dud. Saint-Vrain, au lieu et place accoustumée d'inhumer Messieurs les curés de ladite paroisse, et qu'il soit dit pour le repos de son âme des messes et prières telles quantités qu'il plaira à son légataire universel cy-après nommé, et qu'il soit par luy fourni le luminaire de cire blanche pour l'inhumation de son corps et pendant les services ce qu'il ordonnera à-propos.

« Item, a desclaré que pour satisfaire à l'intention et volonté de defunct messire Jacques Louvet, vivant prestre et chapelain de la fondation de Bouray, et les biens duquel délaissé led. s<sup>r</sup> Castel, en est légataire universel, a donné et légué par ces présentes à l'église de St-Pierre de Bouray, la somme de quarante-sept livres de rente en quatre parties...

« Item, a aussy led. s<sup>r</sup> testateur donné et légué encore à lad. église de Bouray, un quartier et demy de bois taillis sis aud. Bouray, acquis par led. defunct s<sup>r</sup> Louvet, de François Dif, maître tapissier à Paris, par contract passé par devant Buchères, notaire à Bouray Janville, le 14 mars 1683.

« Item, a encore donné et légué à lad. église de Bouray, trois quartiers de terre labourable seüs au terroir dudict lieu, acquis par led. defunct s<sup>r</sup> Louvet d'Etienne Lemaire.

« Item, a encore donné et légué à lad. église de Bouray, tous les ornements qui sont entre les mains du s<sup>r</sup> curé dud. lieu, scavoir : un chasuble, une estolle, un manipule, un voile, un surplus et un bonnet carré, pour desd. rentes, héritages et ornements jouir en propriété par ladite église, comme aussi des arrérages desd. rentes qui se trouveront deus et eschus jusques à ce jour pour d'iceux s'en faire payer par icelle église ;

« A la charge par lad. église, les marguilliers et led. s<sup>r</sup> curé d'icelle, d'avoir annuellement et à perpétuité un maître d'école dans lad. paroisse, pour enseigner, montrer et instruire les enfants dud. Bouray, et de faire dire par led. maître d'école et chanter annuellement à perpétuité un salut tous les samedis de chacune semaine dans l'année, dans l'église dud. Bouray, pour le repos de l'âme dud. defunct s<sup>r</sup> Louvet, et auquel maître d'école sera payé par lesd. marguilliers, la somme de trente livres par chacun an et vingt livres qui seront par eux employez par chacun an pour l'entretien de la lampe de lad. église, pour la faire entretenir de luminaire annuellement et pour faire acheter par eux trois petites bouillottes d'argent pour mettre les Saintes builles de lad. église, et au moyen du présent legs fait par led. s<sup>r</sup> Castel au profit de lad. église de Bouray, veult, entend et prétend, que les instances et proces intentés et à intenter contre luy à la requête

des marguilliers, s' curé de lad. église et autres, comme légataire universel des biens dud. feu s' Louvet, demeurant nuls et assoupiés ;

« Item, led. s' testateur a donné et légué à l'église de St-Vrain, vingt-cinq livres de rente par chacun an à lui débits par les s' et d<sup>me</sup> Mouton, demeurant à Estampes... A la charge par led. marguilliers d'icelle église, de faire dire et célébrer à perpétuité par Messieurs les curé ou vicaire dud. St-Vrain, douze messes basses avecques *Libera* à la fin de chacune d'icelles, pour le repos de l'âme dud. s' testateur et dud. feu s' Louvet ;

« Item, led. s' testateur a donné et légué à Charles-Nicolas Lambot, clerc et tonsuré, demeurant à Paris, un cheval borgne sous poil rouge, âgé de six ans ou environ, pour les bonnes amitiés que led. s' Castel a toujours eus pour lui... »

« Et quant au surplus de tous les biens dud. s' testateur, meubles et immeubles qu'il a en la paroisse dud. St-Vrain et es environs, le présent testament exécuté et accompli, le s' donne, lègue et laisse à la personne dud. s' de la Blanquière-Castel, son neveu, le faisant à ceste fin son légataire universel... »

« .... Ce fut fait et passé en la maison presbitérale dud. s' curé, en présence de Messieurs Jean Vacheret, prestre et curé de Bouray, M<sup>r</sup> Jacques Mil..., médecin du roy, demeurant à Montliéry, M<sup>r</sup> Claude Pillemoine, maître chirurgien, demeurant à Châtres, Etienne All..., laboureur, demeurant à St Vrain, et Jean Nouvy, procureur en ce bailliage, tesmoins mandez exprès en la maison dud. s' testateur, qui ont avecques led. s' testateur et nous signez la minute des présentes, le mardy 14<sup>e</sup> jour de may 1694, onze heures du matin. »

### Théâtre d'Estampes.

## SOIRÉE FANTASTIQUE

Dimanche 23 Août 1874,

Avec le concours de la Fanfare municipale.

M. ALEXANDRE, gendre et élève de M. COMUS, donnera d-main dimanche, à 8 heures 1/4, une soirée des plus attrayantes.

Voici les principaux points du programme :

1<sup>er</sup> ACTE. — Tours d'adresse, physique amusante.  
2<sup>e</sup> ACTE. — Scènes et Chansonnettes comiques.  
3<sup>e</sup> ACTE. — Prestidigitation, subtilités, métamorphoses.

Le spectacle sera terminé par *Une Vision infernale*.

PRIX DES PLACES :

Loges et Stalles, 2 fr. — Premières, 1 fr. 50. — Secondes, 50 c. — Parterre et Balcon, 1 fr.

M. ALEXANDRE, qui a su conquérir les braves des Orléanais, nous paraît devoir mériter ceux des Estampois ; car, connaissant par maints journaux le zèle qu'il déploie partout pour rendre ses soirées aussi agréables qu'intéressantes, nous ne doutons pas que l'habile prestidigitateur ne soit apprécié et récompensé par le public d'Estampes.

### BAISSE DE PRIX.

M. LEBLANC, marchand de bois à Estampes, a l'honneur de prévenir le public qu'il fait une grande baisse de prix sur toutes espèces de **Bois de chauffage**, en ses chantiers *Place du Théâtre*.

### Changement de domicile.

Au 1<sup>er</sup> Octobre prochain

Les Magasins de Nouveautés, Draperie, Toile, Rouennerie, etc., de M. BOUILLET aîné, seront transférés *Rue Evezard, n° 27*, Maison de la Ville de Rouen, aux Quatre-Coins. 5-2

### Etat civil de la commune d'Estampes.

#### NAISSANCES.

Du 17 Août. — CAILLET Paul-Etienne, rue Evezard, 19. — 17. PEYRAT Georges, rue Plisson, 4.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> TOUCHE Paul-Isidore, 24 ans, chaudronnier à Brie-Comte-Robert ; et D<sup>me</sup> GIRARDEAU Marie-Antoinette-Marguerite Camille, 18 ans, blanchisseuse à Brie-Comte-Robert.

2<sup>o</sup> CARRÉ Charles, employé au chemin de fer, place Notre-Dame ; et D<sup>me</sup> BERTRAND Sara-Lucile-Palmyre, sans profession, à Fleury (Loiret).

3<sup>o</sup> COQUENTIN Alfred, 27 ans, chauffeur, rue du Chevalleret, 41, à Paris ; et D<sup>me</sup> FLEUREAU Eugénie, 20 ans, couturière, rue du Perray, 47.

#### DÉCÈS.

Du 17 Août. — MECNIER Pierre-Alexandre, 73 ans, cultivateur au Chesnay. — 17. LEROY Caroline-Honorine-Sophie, 38 ans, femme Lenoir, place de l'Embarcadere. — 17. CHEVALLIER Louis-Narcisse, 54 ans, propriétaire, rue du Pont-Queneaux, 9. — 18. VERDIER Antoine, 51 ans, marchand de peaux de lapin, rue de l'Hospice, 2. — 19. BOUSSELLIER Alexandre, 47 ans, journalier (Hospice).

Pour les articles et faits non signés : **AGG. ALLIEN.**

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Estampes, le 22 Août 1874.

Les **Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson**, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies. 16-12

### PÊCHE ET CHASSE

VIE A LA CAMPAGNE — JOURNAL DES CHASSEURS LA CHASSE ILLUSTRÉE (7<sup>e</sup> ANNÉE)

RÉOUVERTURE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE EXERCICE 1874-75

Le moment est revenu de reprendre son journal de chasse et de pêche ; et l'on sait qu'en France, ce journal est unique. C'est la *Chasse illustrée*, qui a réuni dans son cadre les autres recueils de ce genre. Son prix est le moindre des journaux illustrés, quoique ses gravures soient réputées belles entre toutes. A la fin de chaque année, ses numéros hebdomadaires forment un admirable volume de salon : plus de 600 pages d'impression et 200 dessins, vignettes, planches, etc. L'œuvre a trouvé bon accueil dans toutes les meilleures familles.

Prix : un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. — Un numéro est envoyé gratis comme spécimen.

En ce moment la *Chasse illustrée* publie une délicieuse nouvelle :

*Les derniers Pêchés du chevalier de Vaucelas,*

Par M. le marquis de CHERVILLE.

Un exemplaire complet de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sera donné aux abonnés nouveaux avant le 1<sup>er</sup> septembre.

VIENT DE PARAÎTRE

L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE POUR 1874-75.

AVEC LE CARNET DU CRASSEUR

Grand in-8°. Près de 100 gravures, vignettes, fleurons, etc.

Prix à nos bureaux, 56, rue Jacob, à Paris : 1 franc ; par la poste : 1 fr. 25.

Adresser les demandes à M. Alfred Firmin-Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, 56, rue Jacob, à Paris.

La loi électorale, dont le projet a été adopté par la Commission des Trente et que va discuter l'Assemblée nationale dès sa rentrée, donne un vif intérêt d'actualité à l'*HISTOIRE DU SUFFRAGE UNIVERSEL*, que M. Jules Clère, rédacteur du *National*, vient de publier.

Ce volume contient l'histoire complète du droit électoral en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours, présentée sous une forme attrayante. La loi du 31 mai 1830, les élections législatives sous le second Empire, le Plébiscite du 8 mai 1870, les élections du 8 février 1871, d'où est sortie l'Assemblée de Versailles, tels sont les principaux chapitres de cet excellent ouvrage, destiné à un grand succès.

L'*Histoire du Suffrage universel* est en vente à la librairie André Sagnier, 9, rue Vivienne. Prix : 1 fr. 50 (2 fr. franco).

L'*OPINION NATIONALE* commencera incessamment la publication d'un intéressant roman de M. Victor PERCEVAL, intitulé : **Le Secret du Docteur**.

Les personnes qui s'abonneront pour le 1<sup>er</sup> septembre, auront droit à recevoir tout ce qui aura paru de ce roman.

### ANNONCES.

Etude de M<sup>r</sup> BRISEMURE, notaire au Vaudoué.

## ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture.

A TOUSSON, EN LA FERME DE M<sup>me</sup> DE SAINT-MICHEL, Exploitée par M. et M<sup>me</sup> RENOIST,

Le Dimanche 23 Août 1874, à midi,

Et jours suivants,

Par le ministère de M<sup>r</sup> BRISEMURE,

Notaire au Vaudoué,

En présence de M<sup>r</sup> SERGENT,

Notaire à Nilly.

3 bons Chevaux. — 400 Moutons et Agneaux croisés mérités-mérinos-Southdown. — 150 Brebis et 2 Bédiers de même race.

Voitures, Chariot, Charrues, Herces, Remises, Cabane de berger, Claires de parc, Roucaux, semoirs mécaniques, Instruments aratoires, Meubles et Ustensiles de ferme. — 2500 Boites de paille d'avoine.

Et quantité d'objets de culture et de ménage.

Crédit aux personnes solvables.

Etude de M<sup>r</sup> LEGROS, huissier à Estampes.

## VENTE MOBILIÈRE

Après saisie.

Le Dimanche 30 Août 1874, à midi,

Par le ministère de M<sup>r</sup> LEGROS, huissier à Estampes,

EN LA BRÈVÈRE DU SIEUR FLORENTIN BLOT,

A Estampes, rue Saint-Martin et rue Reverseaux.

Consistant en :

Foin, Paille, Blé, un Cheval, un Tombereau, Har nais, deux forts lots de Boues et Immondices, et quantité d'autres objets.

Expressément au comptant.

## AVIS AUX CHASSEURS!

ANCIENNE MAISON HUBLIN, CARD, SUCCESSION. PARIS — 19, Boulevard Saint Denis (en face la Porte Saint-Denis).

Armes de 1<sup>re</sup> solidité, cotées au-dessous de tout Paris. Fusils de chasse système Lefaucheur de 60 à 250 fr.

Fusils à percussion centrale. Grand choix d'articles de chasse.

Carabines de salon de tous systèmes, Revolvers 6 coups, acier fondu de 8 fr. 90 à 45 fr.

RÉPARATIONS D'ARMES.

Expédition en province contre remboursement.

Gros. | Magasin au fond de la cour. | Détail. 8 2

Ancienne Maison LEVAYER.

## SAULAY

SUCCESSION DE BOURDON Aîné

3, Place de l'Hôtel de-Ville, à Estampes.

Bois de corde, Fagots, Bourrées, Souches de bois dur.

Charbon de bois exclusivement composé de bois dur.

Charbon de terre de Charleroi.

Charbon pour machines à vapeur et Coko.

Charbon de Paris.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS. 3-2

## SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

18, rue de la Pie, à CHARTRES.

## DALMA-MARCHON

demande de suite des pensionnaires. 3 2

## 4,000 FRANCS A GAGNER PAR AN

On offre à une personne solvable, dans chaque arrondissement, une occupation très-lucrative. Vente d'Engrais et principalement l'**Engrais Boutin**, qui ne coûte que **40 francs** par hectare, et dont les résultats ont été encore affirmés, cette année, par de nouvelles attestations. Opérations foncières ; commissions pour tous produits et articles d'agriculture. On accepte aussi des correspondants dans chaque commune. Ecrire, en envoyant un timbre pour la réponse, 26, rue Cadet, à Paris, au *Comptoir des Cultivateurs*. 4-2

## COMPAGNIE DES ENGRAIS CONTROLÉS

# BERTHIER, SEURETTE & C<sup>ie</sup>

41, Rue Boucruy, Paris

PHOSPHATE FOSSILE, SUPERPHOSPHATE, GUANO DU PÉROU

Nitrate de soude, Engrais équilibré et complet pour céréales, etc.

Envoi franco par la poste et sur demande de circulaires contenant les garanties de dosage et tous renseignements. 7-1

### Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Estampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
14 Août 1874.	fr. c.	21 Août 1874.	fr. c.	14 Août 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. ....	21 98	Blé-froment .....	21 34	Blé élite .....	21 75
Froment, 2 <sup>e</sup> q. ....	20 72	Blé-boulangier .....	19 34	Blé marchand .....	20 00
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. ....	17 89	Méteil .....	17 67	Blé champart .....	18 50
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. ....	16 50	Seigle nouv. ....	13 67	Méteil moyen .....	16 75
Seigle .....	13 44	Orge .....	13 67	Méteil .....	13 75
Escourgeon .....	14 32	Escourgeon .....	14 67	Seigle .....	13 25
Orge .....	13 10	Avoine .....	10 34	Orge .....	13 75
Avoine .....	11 76			Avoine .....	11 25

### Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 14 au 21 Août 1874.

DÉNOMINATION.	Vendredi 14	Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
Rente 5 00 .....	99 35	99 45	99 45	99 30	99 40	99 30
— 4 1/2 60 .....	92 25	92 00	91 75	92 25	92 05	92 00
— 3 00 .....	63 65	63 85	63 70	63 40	63 50	63 50

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Estampes.

Estampes, le 22 Août 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio

Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Estampes, le 1874.